

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 29 octobre 2019**

Convocation en date du 11 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

Etaient présents : Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mme Annick RAMBOT Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Eric PANDREAU, Mme Anne Marie DEFAY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mr Daniel BLANC, Mr Olivier BERAUD, Mme Joëlle CHABERT

Absents représentés :

Mme Isabelle DUMAZET donne pouvoir à Mme Véronique MOUSSY
Mme Hélène CONDUCTIER donne pouvoir à Mr Patrick HENRIOT
Mme Anne GAUTHERON donne pouvoir à Mme Sonia DOS REIS

Absents excuses :

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 20 août 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

• **Attribution de l'affermage de l'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que le précédent contrat d'affermage de douze ans passé avec SAUR pour le service de l'assainissement arrive à expiration le 31 décembre 2019 et que par conséquent il convient d'en assurer le renouvellement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure lancée pour la délégation du service public portant sur le service de l'assainissement de la collectivité pour une durée de 7 ans.

Deux sociétés ont répondu et déposé leur offre.

Après la phase de négociation, le rapport de présentation transmis à l'ensemble des élus, établit que la société SAUR présente l'offre technique et économique la mieux disante, pour le nouveau contrat de délégation du service public de l'assainissement

Le Conseil Municipal, unanime, décide d'attribuer la délégation de service public de l'assainissement collectif à la société SAUR pour une durée de 7 ans.

- **Convention avec la commune de Malleval**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature du devis d'un montant de 1 050 € HT présenté par le bureau d'étude C²i Conseil pour le suivi et la rédaction de la convention avec la commune de Malleval ayant pour objet le déversement d'une partie de ses eaux usées dans le réseau d'assainissement de la commune de Saint Pierre de Bœuf.

Cette convention définit les conditions techniques, administratives et financières entre les deux communes du déversement des eaux usées d'une partie du réseau d'assainissement collectif de la commune de Malleval dans le réseau d'assainissement collectif de la commune de Saint Pierre de Bœuf.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention avec la commune de Malleval pour le déversement d'une partie de ses eaux usées dans le réseau d'assainissement de la commune et précise que la facture de C²i Conseil d'un montant de 1050 € HT sera prise en charge par la commune de Saint Pierre de Bœuf et refacturée pour moitié à la commune de Malleval

II – SUBVENTIONS

- 1) Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « La Boulophile » pour la participation aux frais de déplacements et de transport des joueuses engagées aux finales de championnats de France de boules.
- 2) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention, au titre de l'année 2019, d'un montant de 150 € à l'association « Conservatoire d'Espaces Naturels Isère » dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle de l'île de la Platière.

Le Conseil Municipal, unanime, valide la subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « La Boulophile » ainsi que la subvention de 150 € à l'association « Conservatoire d'Espaces Naturels Isère ».

III – CENTRE DE LOISIRS

- Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le règlement intérieur du Centre de Loisirs et propose de remplacer dans l'article 3 / cas particuliers /« certificat médical » par « justificatifs d'absence ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le règlement intérieur du Centre de Loisirs applicable au 1^{er} novembre 2019.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les repas servis au Centre de Loisirs 2019 étaient fournis et livrés par la SPL du Pilat Rhodanien et propose pour l'année 2020 de renouveler le contrat de service avec les mêmes tarifs :
 - 5.12 € HT / repas enfant
 - 5.44 € HT / repas adulte

Le Conseil Municipal, unanime, décide de confier la fourniture et la livraison des repas, en liaison chaude, à la SPL du Pilat Rhodanien aux tarifs énoncés ci-dessus, pour le centre de loisirs 2020

IV – PERSONNEL COMMUNAL

1- Mutuelle santé et prévoyance complémentaire

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n°12-03-2019-4 du 12 mars 2019 décidant de confier la procédure de mise en concurrence au CDG 42 pour la protection complémentaire.

Par délibération n°2019-06-19/04 du 19 juin 2019, le CDG42 a conclu une convention de participation avec la MNFCT pour le risque santé et avec la MNT pour le risque prévoyance, dont la durée est de 6 ans (du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025).

En adhérant à ces conventions, la commune pourra faire bénéficier, à ses agents, des conventions de participation pour le risque « santé » et « prévoyance ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer aux conventions pour la protection sociale complémentaire et de fixer le montant de la participation financière de la commune à 10 euros par agent et par mois pour le risque « santé » et à 7 euros par agent et par mois pour le risque « prévoyance ». Ces participations sont proratisées en fonction du temps de travail de l'agent et versées aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, et aux agents non titulaires en activité depuis plus d'un an.

Monsieur le Maire propose pour le risque « prévoyance »,

- la base de couverture financière : maintien de la rémunération indiciaire nette (sur la base de TIB + NBI) + 47,50 % du régime indemnitaire et
- Le degré d'incapacité couvert : Incapacité de travail + invalidité

Il précise également que l'agent a le choix d'adhérer ou pas à ces conventions.

Le conseil Municipal, unanime, décide d'adhérer aux conventions de participations pour le risque santé et le risque prévoyance et de verser une participation financière aux conditions exposées ci-dessus

2- Départ en retraite

Le conseil Municipal, unanime, décide d'offrir un cadeau de départ en retraite sous forme de bons cadeaux à un agent technique territorial ayant effectué 27 années de service et parti en retraite au 1^{er} septembre 2019.

V – OPERATIONS FONCIERES

1- Vente terrain à la commune de Limony

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Limony souhaite acquérir la parcelle communale AB 696 d'une surface de 1105 m² pour l'implantation d'une plateforme de point d'apport volontaire pour déchets.

Le Conseil Municipal, unanime, décide de vendre la parcelle AB 639 d'une surface de 1105 m² à la commune de Limony au prix de 0.50 €/m².

2- Acquisition terrain route de Palot

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient d'acquérir une partie de la parcelle AA 77 d'une surface de 25 m² pour l'installation d'une pompe de relevage concernant l'assainissement du quartier de Palot au prix de 20 €/m²

Les frais de géomètre pour la division de la parcelle AA 77 seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle AA 77 d'une surface de 25 m² au prix de 20€/m²

VI – FOYER MUNICIPAL

1- Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'attribution des marchés de travaux en date du 12 mars 2019, le coût des travaux concernant l'aménagement et extension d'un bâtiment communal s'élève à 1 145 910.06 € HT

Le forfait de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre est ainsi porté à 93 964.62 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet EAD portant le montant de la maîtrise d'œuvre à 93 964.62 € HT.

2- Avenants aux marchés de travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont à prévoir concernant les lots n°3 et 5 des marchés de travaux « Aménagement et extension d'un bâtiment communal » et propose la signature des avenants suivants :

- Lot n°3 : maçonnerie supplémentaire sur le bâtiment existant et réalisation de différentes missions pour l'installation de la grue pour un montant de 6 384.51 € HT
- Lot n°5 : Evacuation et changement demi-ferme et arbalétrier sur le bâtiment existant pour un total de 7 802.50 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature des avenants aux marchés de travaux.

VII - DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, unanime, adopte la décision modificative du budget assainissement 2019 :

Compte 2158 Chapitre 041 Dépenses d'investissement + 38 295.66 €

Compte 131 Chapitre 041 Recettes d'investissement : + 25 529.88 €

Compte 237 Chapitre 041 Recettes d'investissement : + 12 765.78 €

VIII – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement non collectif 2018.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, les rapports 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement non collectif de la commune de Saint Pierre de Bœuf.

IX – CONVENTION SPA 2020

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention fourrière conclue chaque année avec la SPA de Lyon qui se charge d'accueillir les animaux contre paiement d'une prestation de 0.60 € par an et par habitant.

Le Conseil Municipal unanime approuve la signature de la convention avec la SPA.

X – AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'installation de points de vidéosurveillance sur les sites les plus sensibles de notre village. Il convient aujourd'hui d'ajouter des caméras supplémentaires sur le futur site du pôle communal à vocation culturelle et associatif, mais aussi d'installer des caméras plus performantes et précises à des endroits stratégiques du village.

Monsieur le Maire propose un devis de la société AC sécurité ayant pour objet l'extension de la vidéosurveillance pour un montant de 24 975.98 € HT

Le Conseil Municipal, 13 pour, 1 abstention et 3 contre, décide de confier l'extension de la vidéosurveillance à la société AC Sécurité pour un montant de 24 975.98 € HT

- Le Conseil Municipal, unanime, approuve la signature de la convention d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies avec le SIEL.
- Le Conseil Municipal, unanime, approuve la demande de subvention du montant le plus élevé possible au titre de l'enveloppe départementale de solidarité en faveur des communes 2020 auprès du Conseil Départemental de la Loire portant sur :
 - La rénovation des terrains de jeux de boules pour un montant total de travaux estimé à 24 000 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
N°29-10-2019-1	Attribution de l'affermage de l'assainissement collectif
N°29-10-2019-2	Assainissement : eaux usées commune Malleval
N°29-10-2019-3	Subvention exceptionnelle « La Boulophile »
N°29-10-2019-4	Marché de prestation de services : fourniture de repas en liaison chaude le centre de loisirs 2020.

N°29-10-2019-5	Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG42 pour le risque santé et/ou prévoyance et approbation du montant de participation financière ainsi que ses modalités de versement
N°29-10-2019-6	Cadeau départ à la retraite de Mme VALLOT Danièle – Agent territorial de la commune de Saint Pierre de Bœuf
N°29-10-2019-7	Cession de la parcelle communale AB 639
N°29-10-2019-8	Acquisition d'une partie de la parcelle AA 77
N°29-10-2019-9	Aménagement et extension d'un bâtiment communal : avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre
N°29-10-2019-10	Aménagement et extension d'un bâtiment communal : avenants aux marchés de travaux
N°29-10-2019-11	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau 2018
N°29-10-2019-12	Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2018
N°29-10-2019-13	Convention de fourrière 2020 – SPA
N°29-10-2019-14	Modification du règlement intérieur du Centre de Loisirs
N°29-10-2019-15	Subventions aux associations – année 2019 – Conservatoire d'Espaces Naturels Isère
N°29-10-2019-16	Extension de la vidéosurveillance
N°29-10-2019-17	Adhésion au groupement d'achat d'énergie
DM N°2	Décision modificative n°2 – Budget assainissement

**La secrétaire de Séance
Mme Véronique MOUSSY**

**Le Maire
Serge RAULT**

